



Trois-Rivières jeudi le 10 février 2022

**\*\*\*\*\*MESSAGE IMPORTANT\*\*\*\*\***

Bonjour à tous,

L'employeur nous a récemment annoncé son **intention de ne pas respecter un article très important** de nos conventions collectives. Il s'agit de **l'article 2.03**.

Cet article est celui qui fait en sorte que **le personnel à l'emploi de Cogeco qui n'est pas syndiqué** dans l'une ou l'autre des 2 accréditations de notre section locale du SCFP 3624 (groupe Bureau ou groupe Technique), **ne peut effectuer les tâches normalement effectuées par le personnel syndiqué**.

Il nous a plus précisément annoncé **qu'il n'avait plus l'intention de procéder à l'intégration des employés provenant du Groupe Dery Télécom** qui occupent présentement des **emplois similaires à ceux occupés par le personnel syndiqué du groupe Bureau du SCFP 3624**.

Cela, en plus d'être à l'encontre de nos conventions collectives, est un **manque de respect et un geste très inquiétant qu'on peut même qualifier d'hostile** alors que les négociations avec l'employeur ne viennent à **peine de commencer**. Nous allons bien sûr défendre vos intérêts avec tous les moyens nécessaires à notre disposition.

Non seulement cela peut grandement **servir l'employeur** car il pourrait utiliser le **Centre d'Appel et de Soutien Technique provenant de l'achat du Groupe Dery Télécom** pour répondre aux clients en cas de **grève ou de lock-out**, mais cela pourrait aussi **porter une grave atteinte à nos emplois et conditions de travail à tous** même au sein du groupe Technique. **Si nous laissons l'Employeur agir à sa guise dans ce dossier, il pourrait :**

- **Mettre fin à l'emploi de tous les employés temporaires**. Cela aurait aussi **pour effet de chambouler les horaires de plusieurs employés réguliers** qui devraient **travailler de soir et de fin de semaine**.
- **Couper les heures des employés réguliers à temps partiel** et leur planifier **seulement 14 heures (minimum garanti)**.
- **Licencier les employés réguliers restants par ordre inverse d'ancienneté** et **embaucher des employés non syndiqués** pour combler les besoin du service.
- **Utiliser les cadres et les employés de Cogeco Ontario** pour effectuer nos tâches et c'est ce qui fait que **tous nos emplois seraient en danger**.

Nous allons défendre nos emplois et champs de compétences car il s'agit, jusqu'à ce jour, de **la plus grande menace envers notre section locale**. Avec la **solidarité de tous les membres**, nous **pouvons faire reculer l'employeur** sur ce dossier et **avoir le respect et les renouvellements des conventions collectives que nous méritons**. Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

**Votre Comité Exécutif du SCFP 3624**